|  |
| --- |
| **Document de consultation concernant l’Extension du Programme d’Approvisionnement Fairtrade (FSP) dans le Standard pour les acteurs commerciaux** |
| Période de Consultation | Du 21 avril 2017 au 20 mai 2017 |
| Responsable de projet | Laura Barrington, Responsable de Project, S&Pl.barrington@fairtrade.net,standards-pricing@fairtrade.net |

Ce document est divisé entre les sections suivantes:

[PARTIE 1: Introduction 2](#_Toc480045672)

[1. Introduction Générale 2](#_Toc480045673)

[2. Contexte 2](#_Toc480045674)

[3. Objectifs 4](#_Toc480045675)

[**4.** Informations concernant le Projet et le Processus 4](#_Toc480045676)

[5. Acronymes et définitions 5](#_Toc480045677)

[PARTIE 2: Consultation concernant le Standard 6](#_Toc480045678)

[0. Informations concernant votre organisation 6](#_Toc480045679)

[1. Les exigences relatives au modèle de chaînes de contrôle pour les produits Fairtrade commercialisés sous le modèle FSP 7](#_Toc480045680)

[2. Harmoniser les exigences du Standard pour les acteurs commerciaux pour les Programmes d'Approvisionnement Fairtrade 8](#_Toc480045681)

[3. Commentaires des parties prenantes/observations générales des parties prenantes sur l’extension du FSP 10](#_Toc480045682)

Chaque section de la consultation présente tout d’abord les informations liées au contexte d’un sujet particulier. Lorsqu’il y a lieu, les exigences du standard sont également présentées. Dans chaque section, vous êtes invité(e) à présenter votre avis et vos commentaires.

**Veuillez utiliser toute la place dont vous aurez besoin pour répondre aux questions et donner autant que possible les raisons de vos réponses et tout autre commentaire que vous pourriez avoir sur les propositions, ou suggérez des propositions alternatives.**

# PARTIE 1: Introduction

1. Introduction Générale

Les Standards du Commerce Équitable Fairtrade soutiennent le développement durable des travailleurs et des petits producteurs du Sud. Les producteurs et les acteurs commerciaux doivent répondre aux Standards Fairtrade applicables pour que leurs produits soient certifiés Fairtrade. Au sein de Fairtrade International, c’est l’unité « Standards & Prix » qui est chargée de développer les Standards Fairtrade. La procédure suivie, telle que décrite dans la Procédure Opératoire Standard pour le Développement des Standards Fairtrade[[1]](#footnote-1), est conçue en conformité avec toutes les exigences du Code des Bonnes Pratiques d’ISEAL pour le Développement des Standards Sociaux et Environnementaux[[2]](#footnote-2). Ceci implique une large consultation auprès des parties prenantes afin d’assurer que les standards nouveaux et révisés reflètent les objectifs stratégiques de Fairtrade International, sont basés sur la réalité des producteurs et des acteurs commerciaux et répondent aux attentes des consommateurs.

Vous êtes invité(e) à participer à cette consultation pour l’extension du Programme d’Approvisionnement Fairtrade (FSP) dans le Standard pour les acteurs commerciaux Fairtrade. À cette fin, merci de bien vouloir présenter vos commentaires sur les propositions suggérées dans ce document. Nous vous encourageons à fournir des explications et des exemples, si nécessaire, afin d’étayer vos commentaires.

Confidentialité: veuillez noter que **toutes les informations que nous recevrons seront traitées avec soin et de manière confidentielle.**

**Merci d’envoyer vos commentaires à la Responsable de projet, Laura Barrington:** **standards-pricing@fairtrade.net****, au plus tard le 20 mai 2017.** Si vous avez des questions concernant le projet de standard ou sur le processus de consultation, n’hésitez pas à contacter la Responsable de Projet par courriel.

Après la phase de consultation, nous préparerons un rapport reprenant les commentaires reçus, sous forme agrégée et anonyme, et qui sera envoyé à tous les participants par courriel et qui sera également disponible sur le site de Fairtrade International. Les prochaines étapes du projet sont présentées ci-dessous dans la section 4.

1. Contexte

|  |  |
| --- | --- |
|

|  |
| --- |
| Les Programmes d'Approvisionnement Fairtrade pour le cacao, le sucre ou le coton ont été introduits en 2014 pour relier les producteurs Fairtrade aux entreprises désirant acheter ces produits spécifiques selon les conditions Fairtrade. Plutôt que de se concentrer sur tous les ingrédients d'un produit fini composé, dans le cadre du modèle du Programme d'Approvisionnement Fairtrade, les entreprises s’engagent à acheter un ou plusieurs produits spécifiques pour les utiliser comme ingrédients dans des produits finis composés au sein d’une partie ou de l'ensemble de leur production.L'objectif principal de l’introduction du FSP était d’accroître l’impact pour les producteurs Fairtrade de produits FSP - le cacao, le sucre et le coton. Le FSP vise à y parvenir en offrant aux producteurs davantage de possibilités de vendre leurs produits sous des conditions Fairtrade et en renforçant la capacité de Fairtrade à investir dans des activités d'appui aux producteurs. Un autre objectif est de protéger et de cultiver la confiance des consommateurs et des acteurs Fairtrade, en démontrant les impacts sur les producteurs.Afin de mesurer ces impacts, lors du lancement du FSP, l’encadrement Suivi & Évaluation de Fairtrade a défini des indicateurs de performance pour mesurer la réalisation des objectifs du FSP. En avril 2017, l’unité MEL de Fairtrade International a mené une analyse actuelle de ces indicateurs dans son rapport : « Programme d’Approvisionnement Fairtrade (FSP), Rapport Année 2, Suivi, Évaluation et Apprentissage (MEL), évaluation sur deux ans ». Le rapport fournit l’évaluation suivante des réalisations du FSP:Objectif 1 : Augmenter les Engagements d’Achats à Long Terme – bien qu'à des degrés différents pour les trois produits, au total le FSP a conduit à l’engagement supplémentaire d'entreprises dans le système Fairtrade. De plus, aucune entreprise n’est passée d’un engagement à la Marque FAIRTRADE à un engagement dans le cadre du FSP. Objectif 2 : Augmenter les Ventes Fairtrade – bien que seul un produit ait presque atteint les objectifs de ventes fixés en 2014, les ventes Fairtrade sous le FSP se sont ajoutées à l’engagement à la Marque FAIRTRADE et ont donc constitué une augmentation des ventes Fairtrade.Objectif 3 : Soutenir le Fonds Technique pour le Cacao – le Fonds Technique pour le Cacao a débuté ses activités, reçu et accepté des demandes de fonds d’organisations de producteurs pour renforcer les capacités commerciales, la bonne gouvernance, le bien-être des enfants, l'engagement des membres, les bonnes pratiques agricoles et des programmes pour l’égalité des sexes.Objectif 4 : Augmenter les Investissements dans les Activités de Soutien aux Producteurs – l'analyse de Suivi & Évaluation confirme un investissement accru dans les activités liées au soutien aux producteurs en raison de l’augmentation des revenus issus de l’engagement des entreprises dans le cadre du FSP. En outre, les revenus FSP et les investissements dans les activités liées au soutien des producteurs ont augmenté d’année en année, ce qui indique une hausse constante de l'engagement des entreprises dans le cadre du FSP.Objectif 5 : Maintenir le niveau de confiance des Consommateurs – mesuré par des enquêtes auprès de consommateurs menées deux fois par an afin d’évaluer le niveau de confiance des consommateurs envers Fairtrade, un niveau cohérent de confiance envers Fairtrade a été atteint dans les pays qui ont introduit le FSP.En 2016, Fairtrade a lancé sa stratégie internationale "Changer le Commerce, Changer des Vies 2016-2020". L'un des cinq objectifs de la stratégie vise à construire des marchés Fairtrade et à introduire des modèles d’engagement nouveaux et innovants pour permettre aux entreprises d’atteindre leurs propres objectifs de durabilité et d'approvisionnement. Le modèle actuel du Programme d'Approvisionnement Fairtrade est bien adapté pour permettre l'augmentation de l'approvisionnement dans des conditions Fairtrade. Dans le cadre de l'implémentation de la stratégie internationale de Fairtrade, des recherches supplémentaires sur l'introduction du FSP sur les marchés ont été réalisées. Durant l’été 2016, une enquête auprès de 17 de nos membres commerciaux a confirmé que 100 % de leur engagement commercial dans le cadre du FSP représentaient un nouvel engagement commercial pour tous les marchés où le FSP a été introduit. Les entreprises ont manifesté un intérêt à s’engager dans le cadre du FSP pour les raisons suivantes : moins de complexité et de coûts, un impact et des investissements directs pour les producteurs, le FSP correspond à leur stratégie RSE ou commerciale, une compétitivité par rapport aux autres systèmes, un engagement avec Fairtrade en tant que partenaire de confiance, et la gestion des risques au sein des chaînes d’approvisionnement. En outre, l'enquête auprès des consommateurs menée en août 2016 avec des groupes de discussion a démontré que le Programme d'Approvisionnement Fairtrade et la Marque du Programme Fairtrade sont faciles à comprendre pour les consommateurs ; la simplicité et la transparence quant à l’ingrédient indiqué à l'avant de l’emballage du produit ont séduit les consommateurs interrogés.Etant donné le potentiel du FSP, le Conseil d'administration et l’Assemblée Générale de Fairtrade International ont approuvé, respectivement en mai et en juin 2015, l’extension du FSP aux ingrédients des produits finis composés pour toutes les catégories de produits, à l’exclusion du café et des bananes. L’analyse récente de l’unité Suivi & Évaluation de Fairtrade et les commentaires des marchés et des consommateurs confirment, en outre, que le FSP a ouvert la voie à plus d'engagement Fairtrade et à une augmentation des volumes achetés dans des conditions Fairtrade. |

 |

1. Objectifs

Cette consultation soutient la réalisation des objectifs du projet d'Extension du FSP, comme suit:

1. Amendement des exigences correspondantes liées au FSP dans le Standard pour les acteurs commerciaux pour que ces exigences s'appliquent aux ingrédients des produits finis composés pour toutes les catégories de produits, à l’exclusion du café et des bananes.
2. Clarification des exigences relatives au modèle de chaînes de contrôle pour les produits commercialisés sous le modèle FSP.
3. Harmonisation de toutes les exigences liées au FSP dans le Standard pour les acteurs commerciaux.

Toutes les parties intéressées sont invitées à répondre à cette consultation. Les groupes cibles spécifiques que nous avons identifiés sont :

* Les détenteurs de licence et les acteurs commerciaux certifiés ou intéressés à devenir certifiés pour le Standard pour les acteurs commerciaux et qui s'engagent dans l'Approvisionnement Fairtrade.
* Les Réseaux de Producteurs, les Organisations Nationales Fairtrade, Fairtrade International, FLOCERT, les acteurs du secteur public et de la société civile, les chercheurs et d’autres parties prenantes.
1. **Informations concernant le Projet et le Processus**

Le projet a débuté en février 2017. La description du projet est disponible sur le site de Fairtrade International ici:

<https://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/2017-03-17-FairtradeSourcingExtension_PA.pdf>

Le Standard pour les acteurs commerciaux Fairtrade est également disponible sur le site de Fairtrade International ici: <https://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/generic-standards/TS_FR.pdf>.

Les progrès réalisés à ce jour et les prochaines étapes sont décrits ci-dessous:

|  |  |
| --- | --- |
| **Calendrier** | **Activités**  |
| Février 2017 | * Planification et recherche
 |
| Mars 2017 | * Consultation sur l’ébauche de la description du Projet
* Préparation des propositions et présentation au Comité des Standards pour information
 |
| 21 avril 2017 – 20 mai 2017 | * Consultation
 |
| Fin mai 2017 | * Analyse des commentaires et préparation de la proposition finale
 |
| Juin 2017 | * Présentation au Comité des Standards pour approbation
 |
| Juillet-août 2017 | * Préparation et publication du Standard révisé
 |
| Septembre 2017 | * Implémentation
 |

1. Acronymes et définitions

FSP Programme d’Approvisionnement Fairtrade (Fairtrade Sourcing Program)

FI Fairtrade International

MEL Suivi, Évaluation & Apprentissage (Monitoring, Evaluation & Learning)

ONF Organisation Nationale Fairtrade

PN Réseau de Producteurs (Producer Network)

S&P Standards & Prix (Standards & Pricing)

TS Standard pour les acteurs commerciaux Fairtrade (Trader Standard)

# PARTIE 2: Consultation concernant le Standard

1. Informations concernant votre organisation

Veuillez compléter les informations ci-dessous :

|  |
| --- |
| **Q 0.1** **Veuillez nous fournir des informations sur votre organisation afin que nous puissions analyser les données avec précision et vous contacter pour obtenir des clarifications, le cas échéant. Les résultats de l’enquête seront présentés uniquement sous forme agrégée, et toutes les informations liées aux personnes interrogées seront traitées de manière confidentielle.**Nom de votre organisation           Cliquez ici pour saisir le texte.Nom de la personne de contact       Cliquez ici pour saisir le texte.Email de la personne de contact           Cliquez ici pour saisir le texte.Pays      Cliquez ici pour saisir le texte.ID FLO, le cas échéant Cliquez ici pour saisir le texte. |
|  **Q 0.2 Quelle est votre rôle dans la chaîne d’approvisionnement Fairtrade? Veuillez cocher toutes les cases appropriées** ☐ Producteur 1er degré ☐ Producteur 2nd ou 3ème degré☐ Exportateur ☐ Importateur☐ Fabricant☐ Détenteur de licence☐ Personnel du système Fairtrade (Personnel de Fairtrade International, d’une ONF, de PN ou de FLOCERT)☐ Autre, par ex., organisation de la société civile, organisation de protection du consommateur, (veuillez spécifier)Cliquez ici pour saisir le texte. |

1. Les exigences relatives au modèle de chaînes de contrôle pour les produits Fairtrade commercialisés sous le modèle FSP

Pour fournir le cadre du modèle FSP, le Standard pour les acteurs commerciaux Fairtrade comprend des exigences avec des références spécifiques aux produits FSP Fairtrade, le cacao, le sucre et le coton. Pour étendre le FSP à tous les ingrédients Fairtrade des produits finis composés, à l’exclusion du café et des bananes, le Standard pour les acteurs commerciaux doit être modifié pour permettre le modèle FSP pour tous les produits Fairtrade, à l'exception du café et des bananes. Nous proposons des modifications en particulier pour la section 2.1 sur les exigences de Traçabilité et pour les exigences FSP dans la section 2.2 sur la Composition de Produits. Pour d'autres exigences FSP, par exemple, la vérification des déclarations, nous proposons de maintenir l'exigence actuelle et de l'appliquer au champ d'application étendu du FSP.

Nous présentons, tout d’abord, les modifications ci-dessous liées à la Traçabilité dans la section 2.1.

**Bilan de masse et FSP:**

Le FSP est souvent associé à une commercialisation dans des conditions de bilan de masse. Cela découle du fait que le bilan de masse est autorisé pour tous les trois produits initiaux du Programme d'Approvisionnement Fairtrade, le cacao, le sucre et le coton.

Pour plus d'informations sur les modèles de chaînes de contrôle, la traçabilité physique et sur le bilan de masse, veuillez vous référer à:

<https://www.fairtrade.net/about-fairtrade/traceability.html>

L'objectif de l'introduction du FSP pour le coton était, en effet, de permettre la commercialisation du coton FSP dans des conditions de bilan de masse après l’étape de l’égrenage afin d’ouvrir la voie à plus de possibilités d'engagement de la part des entreprises. (Le coton Fairtrade doit remplir, dans le cas contraire, les exigences 2.1.3. à 2.1.7 relatives à la traçabilité physique et définies dans le Standard pour les acteurs commerciaux Fairtrade. Pour décider des exigences nécessaires du Standard pour les acteurs commerciaux pour le coton FSP, un projet de standard a été spécifiquement réalisé.

D'autre part, pour le cacao et le sucre, à la fois la traçabilité physique et le bilan de masse étaient déjà autorisés. La section 2.1. du Standard pour les acteurs commerciaux sur la Traçabilité exclut le cacao, le sucre, les jus de fruits et le thé (camellia sinensis) des exigences relatives à la traçabilité physique. La Section 2.1 du Standard stipule : "L'exemption de l'obligation de traçabilité physique s'applique au cacao, sucre de canne, jus de fruits et thé (camellia sinensis). Pour ces catégories de matières premières, la traçabilité physique est donc recommandée mais n'est pas obligatoire. »

Cependant, le Standard pour les acteurs commerciaux 2.1.13 stipule, en outre, que les produits FSP peuvent être commercialisés dans des conditions de traçabilité physique : « Les acteurs commerciaux travaillant dans le cadre du modèle FSP (exclusion faite des égreneurs dans les chaînes d'approvisionnement du coton) peuvent appliquer les exigences de traçabilité physique ou les exigences de bilan de masse. »

Avec l’extension du FSP, nous ne pouvons déterminer les conditions de chaînes de contrôle pour toutes les catégories de produits possibles sans une recherche spécifique aux produits et sans une prise de décision selon le processus de définition des standards. Afin d'étendre le FSP à tous les ingrédients des produits composés (à l'exception du café et des bananes) tandis que des opportunités commerciales se présentent, nous proposons de maintenir les exemptions actuelles du Standard pour les acteurs commerciaux concernant la traçabilité physique. Cela signifie que la traçabilité physique continuera à être requise pour toutes les catégories de produits commercialisés sous l’extension du FSP, sauf pour le cacao, le sucre, le thé (camellia sinensis), les jus de fruits et le coton FSP.

|  |
| --- |
| **Q 1. Êtes-vous d'accord avec le fait que seules les exemptions actuelles du Standard pour les acteurs commerciaux liées à la traçabilité physique soient maintenues ? Pour l'extension du FSP aux ingrédients des produits finis composés, à l'exception du café et des bananes,** la traçabilité physique continuera d’être requise pour toutes les catégories de produits, sauf pour le cacao, le sucre, le thé (camellia sinensis), les jus de fruits et le coton FSP.**☐** Oui **☐** Oui, partiellement ☐ Non ☐ Je ne suis pas sûr(e)**Veuillez expliquer vos raisons** Cliquez ici pour saisir le texte.  |

1. Harmoniser les exigences du Standard pour les acteurs commerciaux pour les Programmes Fairtrade

Dans cette section, nous présentons des propositions pour des exigences harmonisées pour l'extension du FSP à tous les ingrédients Fairtrade des produits finis composés, à l’exclusion du café et des bananes. Nous proposons des modifications en particulier pour la section 2.2 du Standard sur la Composition de Produits, ainsi que le maintien des exigences relatives à la vérification des déclarations.

**Composition de produits:**

Le Standard pour les acteurs commerciaux définit les exigences relatives à la composition des produits pour le cacao et le sucre FSP lorsque la Marque du Programme FAIRTRADE est utilisée sur des produits finis. La section 2.2.5 stipule : « Les produits finis comportant la Marque du Programme FAIRTRADE doivent être des produits composés et contenir 100 % des denrées concernées dans le produit, ou un volume équivalent tel que décrit dans les exigences 2.1.8 à 2.1.13, doit être certifié Fairtrade. »

Pour le Coton FSP, les exigences relatives à l'utilisation de la Marque du Programme FAIRTRADE ne sont pas liées à la composition des produits et le Standard pour les acteurs commerciaux ne comporte pas de telles exigences.

Nous proposons de maintenir les exigences ci-dessus pour le cacao et le sucre FSP au niveau du standard 2.2.5 pour l'extension du FSP, et de les harmoniser pour tous les ingrédients Fairtrade (à l’exception du café et des bananes) lorsqu'ils sont utilisés dans des produits finis composés. Suite à notre proposition de maintenir uniquement les exemptions actuelles du Standard pour les acteurs commerciaux pour la traçabilité physique, l’option se référant au volume équivalent ne s’appliquera qu'au cacao, au sucre, aux jus de fruits et au thé (camellia sinensis). La nouvelle exigence au niveau du standard 2.2.5 sera formulée comme suit :

**2.2.5 Composition de produit pour le Programme d'Approvisionnement Fairtrade (FSP)**

|  |
| --- |
| **S'applique à :** acteurs commerciaux du FSP (sauf les acteurs commerciaux du coton FSP) |
| **Fond** | Les produits finis comportant la Marque du Programme FAIRTRADE doivent être des produits composés et contenir 100 % des denrées concernées dans le produit ou, pour le cacao, le sucre de canne, les jus de fruits et le thé (camellia sinensis), un volume équivalent tel que décrit dans les exigences 2.1.8 à 2.1.13, doit être certifié Fairtrade. ». |
| **Recommandation:** Il n’existe pas de seuil minimum pour la composition de produit ou de pourcentages minimums pour la matière première acquise dans le cadre du modèle FSP (sauf dans le coton FSP). |

|  |
| --- |
| **Q 2. Êtes-vous d’accord avec la proposition ci-dessus concernant la section 2.2.5 du TS, d’harmoniser les exigences de composition pour l’extension du FSP avec les exigences FSP  actuelles relatives au cacao et au sucre?****☐** Oui **☐** Oui, partiellement ☐ Non ☐ Je ne suis pas sûr(e) **Veuillez expliquer vos raisons** Cliquez ici pour saisir le texte. |

**Vérification des déclarations :**

Pour le cacao, le sucre et le coton FSP, le Standard pour les acteurs commerciaux définit les exigences relatives à la vérification préalable des déclarations avant une communication publique. La section 1.2.3 du Standard stipule : « Vous vous assurez que toutes les déclarations sur l’approvisionnement des matières premières Fairtrade (par exemple, tel que dans le cadre du modèle de Programme d'Approvisionnement Fairtrade (FSP)) sont vérifiées par une Organisation Nationale Fairtrade ou par Fairtrade International ou par un agent désigné avant que ces déclarations ne puissent être rendues publiques. »

Nous proposons de maintenir l'exigence actuelle au niveau du standard 1.2.3 pour l'extension du FSP à tous les ingrédients Fairtrade (à l’exception du café et des bananes) lorsqu'ils sont utilisés dans des produits finis composés:

**1.2.3 Vérification des déclarations**

|  |
| --- |
| **S’applique à :** tous les acteurs commerciaux du FSP qui font des déclarations concernant leur approvisionnement |
| **Fond** | Vous vous assurez que toutes les déclarations sur l’approvisionnement des matières premières Fairtrade (par exemple, dans le cadre du modèle de Programme d'Approvisionnement Fairtrade (FSP)) sont vérifiées par une Organisation Nationale Fairtrade ou par Fairtrade International ou par un agent désigné, avant que ces déclarations ne puissent être rendues publiques. » |

|  |
| --- |
| **Q 3. Êtes-vous d'accord avec la proposition ci-dessus concernant la section 1.2.3 du standard, de maintenir les exigences actuelles relatives à la vérification préalable des déclarations pour l'extension du FSP?** **☐** Oui **☐** Oui, partiellement ☐ Non ☐ Je ne suis pas sûr(e) **Veuillez expliquer vos raisons** Cliquez ici pour saisir le texte. |

**Exigences supplémentaires pour le FSP dans le Standard pour les acteurs commerciaux Fairtrade**

Nous aimerions également savoir si vous pensez que des exigences supplémentaires pour le FSP devraient être incluses dans le Standard pour les acteurs commerciaux Fairtrade.

|  |
| --- |
| **Q 4. Y a-t-il des exigences supplémentaires pour le FSP qui devraient être incluses dans le Standard pour les acteurs commerciaux Fairtrade?** **Veuillez expliquer et inclure vos raisons ci-dessous.**Cliquez ici pour saisir le texte. |

1. Commentaires des parties prenantes/observations générales des parties prenantes sur l’extension du FSP

Dans cette section, vous êtes invité(e) à faire des commentaires sur les sujets abordés par cette consultation ainsi que sur toute autre exigence relative aux Programmes d’Approvisionnement Fairtrade.

Merci d’inclure le sujet ou la section spécifique du standard avec vos commentaires. Nous vous invitons à faire des propositions alternatives, des observations sur le FSP ou toute autre suggestion en en présentant les raisons et une analyse aussi détaillées que possible pour que nous puissions les comprendre et les prendre en considération lors de la suite du processus.

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro de l’exigence/sujet** | **Commentaires/ observations** |
| Cliquez ici pour saisir le texte. | Cliquez ici pour saisir le texte. |
| Cliquez ici pour saisir le texte. | Cliquez ici pour saisir le texte. |
| Cliquez ici pour saisir le texte. | Cliquez ici pour saisir le texte. |
| Cliquez ici pour saisir le texte. | Cliquez ici pour saisir le texte. |

Si vous avez besoin de plus d’informations avant de faire des commentaires sur ce document, n’hésitez pas à contacter Laura Barrington, Responsable de Projet à Fairtrade International à l’adresse suivante : l.barrington@fairtrade.net

1. Standard Operating Procedure for the Development of Fairtrade Standards [↑](#footnote-ref-1)
2. ISEAL Code of Good Practice for Setting Social and Environmental Standards [↑](#footnote-ref-2)